

<http://ugtg.org/~apache/spip.php?article2084>



Communiqué de l'Intersyndicale Universitaire de Guadeloupe

- Actualité -



Date de mise en ligne lundi 24 mars 2014

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Les personnels : enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS titulaires et non titulaires de l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) exerçant en Guadeloupe, réunis lors de l'assemblée générale du 13 mars 2014 sur le campus de Fouillole à l'appel de l'intersyndicale universitaire de Guadeloupe ont affirmé :

**NOUS NE VOULONS PAS QUE L'ON DECIDE POUR
NOUS SANS NOUS NOUS NE VOULONS PAS QUE
L'ON DIMINUE NOS MOYENS ARBITRAIREMENT**

En conséquence, l'assemblée générale s'est exprimée :

- ▶ **POUR le dépôt d'un préavis de grève** dès ce vendredi 14/03/2014 par les organisations A&I UNSA, FSU Guadeloupe, SPEG, SPEG-Sup, UNSA-Education constituant l'intersyndicale,
- ▶ **POUR être présents aux abords de l'administration générale durant l'après-midi du lundi 17/03/2014** afin de soutenir la délégation de l'intersyndicale universitaire de Guadeloupe qui rencontrera la gouvernance de l'UAG
- ▶ **Enfin, il a été rappelé que les principes reproduits ci-dessous devront servir de base à toute négociation conduite par l'Intersyndicale Universitaire Guadeloupe.**

La communauté universitaire du Pôle universitaire régional de Guadeloupe réunie en Assemblée Générale le 20 novembre 2013 sur le campus de Fouillole a adopté **les spets orientations suivantes** :

1 Toutes les décisions concernant l'avenir institutionnel de l'université des Antilles et de la Guyane (UAG) en Guadeloupe devront préserver l'intérêt des étudiants.

2 Le Pôle universitaire de Guadeloupe doit acquérir une autonomie financière et administrative ainsi qu'une autonomie en matière d'offre de formation et de recherche.

3 Il est nécessaire de mutualiser certains services communs et formations sur les trois territoires (Guadeloupe, Guyane, Martinique).

4 Il est nécessaire de maintenir tous les moyens du Pôle universitaire de Guadeloupe sur ce Pôle.

5 Il est nécessaire de développer des coopérations mutuellement bénéfiques avec les pôles universitaires guyanais et martiniquais.

6 Il est nécessaire de créer dans l'avenir un comité de bonne gouvernance.

La communauté universitaire réunie en assemblée générale est contre une université des Antilles qui serait la réplique de l'UAG privée du pôle guyanais.

Communiqué de l'Intersyndicale Universitaire de Guadeloupe

Le jeudi 20 février 2014 s'est tenu sur le campus de Fouillole un atelier de réflexion relatif à l'avenir institutionnel de l'université en Guadeloupe. De 14h à 16h30 des personnels du Pôle universitaire de Guadeloupe ont échangé sur la meilleure solution permettant de décliner les sept orientations arrêtées le 20 novembre 2013 en assemblée générale. A l'issue de ses échanges, un vote à main levée a eu lieu. Il en ressort deux propositions :

Proposition 1 : Création d'une université de Guadeloupe de pleine exercice intégrée dans une confédération d'universités (comprenant l'université de Guyane et si elle est créée l'université de Martinique).

Proposition 2 : Consultation des personnels du Pôle universitaire de Guadeloupe sur le modèle définitif d'évolution dudit pôle.